



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°168 du 22 juillet 2010

SOMMAIRE

- Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 24 juin 2010
- Compte rendu de la réunion DRH du CNRS et les Organisations syndicales du 9 juillet 2010
- Compte rendu de la réunion entre A. FUCHS, Président du CNRS et les organisations Syndicales le lundi 19 juillet 2010 à la délégation régionale de Normandie – Caen

Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 24 juin 2010

Lise Caron et Daniel Steinmetz élus SNTRS-CGT

Préambule :

Au nom des élus du personnel, Daniel Steinmetz a rappelé que le CA se tenait le jour d'une grande mobilisation contre le projet de réforme des retraites du gouvernement. Les élus ont en particulier souligné les difficultés spécifiques des personnels de la recherche qui pour beaucoup d'entre eux ont exercé leur activité dans des situations où ils n'avaient pas la possibilité de cotiser : bourses DGRST, libéralités. Patrick Monfort a complété en ajoutant les années d'étude et de post doc à l'étranger. Les élus ont rappelé que les syndicats de la recherche avaient demandé au ministère d'ouvrir des négociations sur ce point précis qui conduit nombre de collègues jeunes et moins jeunes à des décotes importantes. Ils ont interpellé le représentant du ministère de la recherche sur le refus de négocier de la Ministre. Il n'y a eu aucune réponse du représentant du ministère de la recherche, ni de la direction du CNRS à ces déclarations.

Compte rendu du CA

Point à l'ordre du jour : Orientations stratégiques du CNRS : un débat long et houleux. En dehors des protocoles des alliances et des délégations générales de gestion déjà signés, le seul document écrit envoyé aux administrateurs était celui portant sur l'organisation de la direction du CNRS. Rappelons que ce document présenté en CTP avait recueilli l'opposition de la totalité des organisations syndicales représentées au CTP, principalement parce qu'il ne reprenait comme mission au CNRS que le quasi seul accompagnement des universités.

Après une déclaration liminaire, le président du CNRS a conduit les débats sans méthode ni fil conducteur précis. Volontaire ou non, ce choix n'a pas permis d'obtenir des réponses claires aux nombreuses questions posées. Alain Fuchs a rappelé les grandes lignes de son interview dans le journal du CNRS de juin. Le CNRS accompagnera les universités dans la mise en place de quelques sites universités pluridisciplinaires La cohérence scientifique est maintenant assurée par la «stratégie nationale de recherche et d'innovation» (SNRI) mise en place par le gouvernement. Elle a pour objectif de mettre les laboratoires de la recherche publique au service de la compétitivité des entreprises. Le Grand emprunt se chargera de sélectionner les sites universitaires au travers des Alliances, l'ANR distribuera les fonds. Le CNRS pourra « porter un regard sur ce qui se fait ». Il apporte dans la corbeille ses personnels qui sont des ressources exceptionnelles.

Le CNRS a mis en place une cellule « Grand emprunt » qui apporte de l'aide technique au montage des dossiers et vérifie que ceux-ci se font en concertation avec les universités. Elle décide de qui sera le porteur du projet. Philosophie du PDG : « L'argent fera du bien à tout le monde, le Grand emprunt doit arriver au bon endroit sur les bons projets. »

Pour le SNCS, la direction vante la force du CNRS comme appui des universités mais il est dépouillé de toutes ses prérogatives : il n'a plus la capacité d'évaluation, de financement, ni de stratégie scientifique. La très grande majorité des universités n'ont pas les outils nécessaires pour assurer la vie quotidienne des laboratoires.

Le SNTRS est intervenu en insistant sur les personnels inquiets de la dissolution de l'organisme car le Grand Emprunt est une illusion. La grande partie des dotations correspond à des capitaux stérilisés sur les marchés financiers et dont le rendement sera loin des milliards qu'on nous fait miroiter, quant aux emplois ce seront des CDD. Les projets seront évalués par des jurys nommés par le gouvernement dont ils suivront les consignes. Les labex (laboratoires d'excellence du Grand emprunt) vont restructurer l'ensemble des UMR sans concertation avec les instances des organismes. Quel statut auront ces superstructures ? Que vont devenir les UMR non "labexisées" et de leurs personnels? Va-t-on vers une dissolution des RTRA ? Finalement où va-t-on ? Le CNRS devient une coquille vide, les alliances prennent le pas sur l'organisme. Un courrier de l'InSB, distribué en séance par le SNTRS-CGT aux administrateurs permet d'illustrer l'influence de l'alliance AVIESAN sur le CNRS. Dans ce courrier, le CNRS doit demander l'accord de l'alliance pour affecter 2000 euros de bourses de voyage et s'engage à afficher le logo d'AVIESAN en bonne place sur les interventions des équipes de recherche.

A ces questions nous n'avons eu aucune de réponse, ni de la direction du CNRS, ni du ministère ! Le PDG a été particulièrement mécontent de la publicité faite à la lettre de l'InSB. Cependant il ne contredit pas notre analyse : il a considéré cette lettre comme une maladresse de la part du directeur de l'Institut.

Alain Fuchs a concédé que les projets déposés par les UMR/CNRS dans le cadre du grand emprunt seront présentés aux instances. Par contre, **Joel Bertrand** (Directeur Général Délégué à la science (DGD-S)) a indiqué que le rôle du CNRS était de traduire des questions industrielles en questions scientifiques : Le 20 octobre 2010, les pôles de compétitivité seront invités à discuter avec les directeurs d'institut. La grande braderie commence !

Afin d'approfondir le débat au sein du Conseil d'Administration, la représentante de la CGT a demandé que soit constitué un groupe de travail sur les liens recherche/industrie.

D'autres interventions de personnalités nommées ont montré que le schéma d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas sans poser problème. Certains ont parlé de chaos, d'autres ont remis en cause le rôle des RTRA (réseaux thématiques de recherche avancée), ainsi le représentant de la CPU a regretté que les fondations de coopération scientifique qui financent les RTRA fassent concurrence aux fondations universitaires.

Le débat sur le schéma d'organisation du CNRS a suivi et s'est conclu par un vote : 4 contre, 3 abstentions et 14 pour. Les élus ont voté contre, les représentants des confédérations syndicales se sont abstenus ainsi qu'un autre nommé.

Point à l'ordre du jour : octroi de missions nationales à l'ISMI

L'octroi de l'élargissement des missions de cet institut au niveau national est justifié, selon la direction du CNRS, par le fait que les champs disciplinaires couverts par l'institut de mathématiques sont non couverts par les Alliances. L'intrication des nouvelles boîtes créées n'est pas claire, manifestement les alliances prennent le pas sur les instances des organismes.

La CPU avait réclamé que les universités soient plus impliqués dans le fonctionnement de l'institut, la chose a été faite donc elle est donnée son accord pour l'élargissement des missions.

Vote: 16 POUR; 5 Abst (élus des personnels + Fossey);

Point à l'ordre du jour : Le CA a approuvé **les comptes consolidés du CNRS** à l'unanimité après avoir entendu les experts qui ont émis des réserves concernant notamment les soldes de certaines filiales (10) du groupe CNRS, les risques dus à l'audit sur les contrats européens.

Vote POUR 21

Point à l'ordre du jour : remboursement des frais d'hébergement.

Le CA a adopté l'augmentation du remboursement de 120 à 130€/ nuit en Ile de France uniquement et dans le cadre du marché ou de l'utilisation de la carte affaires.

Vote POUR 20; Contre 1

Point à l'ordre du jour : Inutilité d'un bien à Chamonix

Un chalet inutilisé depuis de nombreuses années par le laboratoire de glaciologie et géophysique sert aux activités culturelles locales. La déclaration d'inutilité permettra que la ville de Chamonix devienne propriétaire.

Vote POUR 19; 2 Abstentions

Point à l'ordre du jour : Information sur la charte nationale d'expertise

Les scientifiques sont de plus en plus sollicités pour répondre à des demandes d'expertise individuelle ou collective. La mission de l'organisme pour y répondre se renforce. Le ministère réclame donc une charte pour encadrer le travail d'expertise. Celle-ci devrait satisfaire au mieux les objectifs d'objectivité, de transparence et d'attribution des responsabilités.

Le PDG a informé le CA qu'un groupe de travail serait mis en place. Les membres du CA, du CS et des CSI du CNRS sont appelés à y participer.

Compte rendu de la réunion DRH CNRS et les organisations syndicales du 9 juillet 2010

A l'ordre du jour : l'instruction de procédure sur le redéploiement des ingénieurs et techniciens, le dialogue de gestion et l'UREC.

Instruction de procédure sur le redéploiement des ingénieurs et techniciens :

Courant mai 2010, la DRH avait mis sur le site du CNRS une nouvelle version de l'instruction de procédure du 020003BPC du 20 février 2002 sur le redéploiement des ingénieurs et techniciens le 30 mai 2010, après fermeture d'unité. Cette nouvelle version, qui n'avait pas été présentée ni discutée avec les organisations syndicales, avait suscité la protestation du SNTRS CGT. Au cours d'une première réunion, nous avons en particulier fait remarquer que l'ensemble des droits prévus dans le statut par les articles 240 et 241 n'étaient pas rappelés de façon explicite, notamment l'obligation de proposer 3 affectations à l'agent. Après ce premier échange, la DRH avait retiré du site cette version et s'était engagée à nous en proposer une nouvelle. Cette dernière a été critiquée à nouveau, car certains points de rédaction nous semblaient améliorables. La DRH a pris note et doit nous proposer une dernière version de cette instruction de procédure.

Rappelons que cette instruction ne se base pour le moment que sur le statut et sur les articles 240 et 241. Il n'y a encore aucune modification de nos droits liée à la mise en place de la loi mobilité. Mais si le statut apporte des garanties indéniabiles, il faut aussi penser qu'il n'a jamais été écrit pour régler des problèmes massifs de mobilité. Rappelons que lors des grandes opérations de délocalisation (CIAT) hors de la région parisienne qu'a connu le CNRS à la fin des années 80, il a fallu négocier de façon collective pour que les droits des agents soient respectés, et que cela n'a pas été facile (cas de la documentation avec la relocalisation de l'INIST à Nancy par exemple). Pour que les choses soient claires, le statut offre des garanties pour un organisme stable ou en croissance, mais peut s'avérer insuffisant lors de suppressions massives de postes.

Dialogue de gestion :

Xavier Inglebert a présenté plusieurs transparents sur le dialogue de gestion. Il espère de cette procédure une simplification de la gestion, en créant un dialogue institutionnel basé sur un contrat objectif ressources. Cela sera mis en place sur deux ans avec des labos pilotes qui devront justifier leurs demandes au premier euro (il n'y aura plus de rente de situation).

Les différents organisations syndicales ont toutes exprimé de fortes réserves sur cette procédure qui nous semble en complet décalage avec un CNRS qui ne maîtrise plus la majeure partie de ses ressources, avec l'ANR et la gestion de la DGG aux universités entre autres.

X Inglebert a précisé qu'il faut exécuter le budget globalisé mais que le dialogue de gestion ne concernera que les crédits d'Etat. Pour lui, il faut arrêter de notifier des crédits en cours d'exercice et éviter les reports ou être en capacité de les justifier.

Point Urec :

En préambule à la discussion M. Inglebert a indiqué que l'UREC était une structure comprenant peu d'agents dont un certain nombre ne sont pas des personnels UREC, quelques agents (trois en tout) travaillant pour Renater et le CINES. Une manière comme une autre de dévaluer la structure !!! Il a rappelé le contexte : l'unité devait être renouvelée le 1er juillet. Il a décidé de ne pas la renouveler en mettant en avant sa volonté d'éviter **l'autonomie de l'UREC** et en plaçant cette décision dans le processus de rationalisation de la DGD-R (voir article de M. Inglebert dans le Journal du CNRS). Il a donc décidé de manière unilatérale en prévenant le directeur de l'UREC le 16 juin que la structure ne serait pas renouvelée et intégrée à la DSI. Toujours selon M. Inglebert, l'UREC continue à vivre, conserve son directeur, ses compétences et ses directives. Le changement (fondamental) est que la DSI a le pouvoir adjudicateur et de fait perd toute autonomie.

Un certain nombre d'intervenants ont rappelé ce qu'était l'UREC, son passé, et tout le travail effectué tant au-niveau des laboratoires que dans des événements tels que les JRES...., ont indiqué que les personnels de l'UREC ne veulent pas devenir chefs de projet, que sa suppression était un "tremblement de terre" pour la communauté, qu'il existe une "dichotomie" très importante entre ce que fait la DSI sous la responsabilité de M. Voltini (informatique de gestion, infogérance et de nombreux projets d'externalisation de ressources) et l'UREC (Open Source...), en pointant les contradictions entre le discours de M. Voltini et celui de M. Inglebert : le premier dit que les agents seront redéployés à la DSI en fonction de ses besoins alors que M. Inglebert dit que les agents continueront à faire leur travail comme si de rien n'était. Nous avons cité le projet 2010-2014 de l'UREC en demandant à M. Inglebert s'il serait maintenu dans ses grandes lignes, pas de réponse claire de sa part. Pourtant ce texte montre bien que nos collègues se sont penchés sur leur avenir et leurs projets pour le prochain quadriennal (le dossier fait 31 pages et est téléchargeable sur le site de l'UREC).

Nous avons rappelé pour les agents de l'UREC le risque d'appauvrissement des compétences et les problématiques à gérer dans les domaines scientifiques et techniques.

Nous avons demandé à M. Inglebert si l'UREC "conservant ses prérogatives" serait intégré à la structure CESI, il ne nous a pas répondu.

Que retenir ? MM. Inglebert et Voltini n'ont aucune connaissance des problématiques diverses et variées de l'informatique des laboratoires du CNRS et sont uniquement obnubilés par l'informatique de gestion. C'est dans ce cadre « logique » pour eux que le non renouvellement de l'UREC a été décidé. S'en prendre à l'UREC c'est indirectement s'en prendre à toute la communauté informatique. Ce n'est vraisemblablement que la première pierre d'un processus de « rationalisation » de l'informatique du CNRS qui est en train de se mettre en place et qui à terme devrait avoir des conséquences dans les laboratoires.

Enfin nous avons interpellé M. Inglebert sur les redéploiements informatiques inclus dans la seconde phase de la RGPP. Ces mesures se traduiraient entre autre par la mise en place d'une DSI centrale pour l'ensemble des services de l'état. Quid de la mutualisation de l'ensemble de l'informatique de gestion et du devenir de la politique informatique du CNRS ? M. Inglebert nous répondra plus tard.

Le SNTRS-CGT rappelle sa forte opposition à l'intégration de l'UREC dans la DSI et appelle l'ensemble des informaticiens de l'organisme à faire preuve de la plus grande vigilance sur leur avenir professionnel.

Compte rendu de la réunion entre A. FUCHS, Président du CNRS et les organisations Syndicales le lundi 19 juillet 2010 à la délégation régionale de Normandie - Caen

Présents : A. Fuchs (Président du CNRS), F. Faure, délégué régional SNTRS-CGT (J. Millet, M. Lion), SGEN-CFDT (C Spitaels)

La réunion a été programmée suite à une demande du SNTRS-CGT et inscrite dans le programme de la visite. L'entretien a duré environ 30 minutes.

Le Président a visité le GANIL (TGE), rencontré le président de la région Basse-Normandie, le président de l'Agglomération Caen La Mer, les présidents des universités de Caen-BN, Rouen, Le Havre, les présidents de l'ENSI-Caen et l'INSA de Rouen. La journée s'est terminée par une réunion avec les directeurs d'unités.

Le SNTRS-CGT a remercié A. Fuchs d'avoir accepté de rencontrer les organisations syndicales. A. Fuchs a répondu qu'il était attaché au dialogue social.

Le Président n'a pas souhaité faire de déclaration préliminaire.

Le SNTRS-CGT a interrogé le Président sur les sujets suivants :

- Plan de rigueur gouvernemental, conséquence pour le CNRS
- Devenir de CYCERON et de l'UMR 6252, implication et soutien du CNRS à cette unité.
- Carrière, avancement, dossier annuel, Classement laboratoire, mise en place de la réforme de la catégorie B, concours commun INSERM-CNRS, rôle des alliances (particulièrement AVIESAN), circulaire mobilité, CDD.
- Souffrance au travail

Le Président a souhaité commencer notre échange par la « souffrance au travail ».

Le président indique que le CNRS sera vigilant sur cette question. Il précise que le CNRS va relancer la charte sur le harcèlement moral. Le SNTRS-CGT fait remarquer que la situation dans les laboratoires devient tendue du fait de l'accroissement des charges de travail et du manque de personnel. Les conditions de travail se dégradent. L'évolution de la politique de ressources humaines ainsi que les inquiétudes générées par la réforme jouent aussi un rôle essentiel dans cette dégradation. Le SNTRS-CGT rappelle son attachement à la présence des organisations syndicales en tant que telles dans les commissions chargées de ce sujet. C'est là une des raisons essentielles pour lesquelles nous étions en désaccord avec la précédente charte.

Plan de rigueur :

Le Président ne souhaite pas enfumer les organisations syndicales et dit qu'il défend un CNRS fort avec tous ses emplois. Il affirme qu'il n'y aura pas de plan de fermeture d'unités ni de délégation régionale. Néanmoins il précise que l'organisme est sous tension et que l'année 2011 sera difficile. Il se bat pour le maintien des emplois pour l'année 2011 et espère que cet objectif sera garanti aussi pour 2012 et 2013 voire plus (à l'avenir le budget sera triennal).

Concernant les gels de budget pour 2010 effectués dans certains laboratoires (ex GANIL) il indique qu'il s'agit d'un dispositif technique de la LOLF qui prévoit des réserves de précaution (de l'ordre de 10 % du budget). Ces sommes devraient au final être versées aux laboratoires. Devant notre insistance, A. Fuchs répète qu'il n'y a pas de restriction budgétaire pour le CNRS en 2010.

Concernant l'année 2011, A. Fuchs dit qu'il faut attendre la préparation du budget à l'automne mais qu'il s'attend à une baisse d'environ 5% des crédits pour le CNRS.

Carrière, avancement, dossier annuel, Classement laboratoire, mise en place Grille B, concours commun INSERM-CNRS, circulaire mobilité, CDD :

Mise en place de concours commun de recrutement INSERM-CNRS : A. Fuchs n'est pas favorable à la mise en place de concours communs. Il indique qu'il faudrait toucher au statut et il se refuse à le faire. Par contre il n'est pas hostile à des auditions communes. Plutôt que faire se déplacer plusieurs fois les candidats pour la même chose pourquoi ne pas se coordonner avec l'INSERM ?

Bien sur les alliances n'ont aucun rôle en matière de recrutement.

Concernant les avancements et les classements « laboratoires » : le Président répond que cela fera l'objet d'une discussion avec la DRH. Le SNTRS-CGT fait part d'un manque de transparence dans la procédure des avancements. Le Président est peu loquace sur le sujet.

Le SNTRS lui rappelle sa demande de mise en place de commissions préparatoires régionales à laquelle participent les organisations syndicales. Il ne rejette pas cette proposition mais la renvoie là aussi à la DRH.

Mise en place de la réforme de la catégorie B : pas de réponse du président.

Circulaire mobilité : La sortie de la circulaire sur la mobilité a engendré des inquiétudes parmi les personnels. A. Fuchs convient que ce document était mauvais et il a demandé son retrait.

CDD : le Président précise qu'il n'y a pas de politique de précarisation au CNRS. Le nombre de CDD devrait se stabiliser. L'emploi de CDD doit être regardé au cas par cas. Il est contre le bricolage. Pour les chercheurs, il est contre les PostDoc qui s'enchainent, le CNRS sera vigilant. Le président est favorable au recrutement de CDI pour des postes à haute responsabilité mais de façon limitée

Le SNTRS-CGT rappelle au président que nous sommes pour un développement de l'emploi statutaire.

Le délégué régional annonce un taux de 17 % de CDD pour la délégation de Normandie (20 % pour l'ensemble du CNRS)

Devenir de CYCERON et de l'UMR 6252, implication et soutien du CNRS à cette unité.

Le SNTRS-CGT fait part des inquiétudes du personnel concernant le devenir du GIP CYCERON et de l'UMR 6252. Le SNTRS précise qu'il s'agit de la seule (dernière) unité de l'Institut de biologie du CNRS en Normandie. Nous demandons à ce que le CNRS ne se désengage pas.

Le Président se veut rassurant et nous indique que le CNRS n'a pas l'intention de se désengager de CYCERON. Il précise qu'il en a discuté avec le président de la région Basse Normandie qui a un projet autour de l'hadronthérapie inscrit au CPER. Le CNRS cherche un porteur pour ce nouveau projet. En attendant l'émergence d'un bon projet, il souhaite la prolongation du GIP pour une voire deux années. L'UCBN pourrait s'impliquer et la direction scientifique de l'Institut de biologie parle de la mise en place d'une UMS.

Le SNTRS-CGT a rappelé l'effort financier important fait par la région de Basse-Normandie pour développer la recherche publique dans un contexte social dégradé. Un désengagement du CNRS serait mal compris à la fois par les personnels et les citoyens. Le SNTRS-CGT a rappelé que la délégation couvrait les deux régions normandes et qu'il fallait ne pas oublier la Haute Normandie.

Le Président a conclu l'échange par des propos peu rassurants pour l'avenir. Là où il a labellisé des unités d'excellence, le CNRS a également distribué des labels tout autour, il convient de corriger cette situation.